



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 octobre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>28</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>36</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_196 : Environnement - RPQS du syndicat Sioule et Morge  
et du syndicat Plaine de Riom

**Domaines de compétences par thèmes - Environnement**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n°202422 du 11/09/2024 du SIAEP Plaine de Riom adoptant le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération n°202518 du 30/09/2025 du SIAEP Plaine de Riom adoptant le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024,*

*Vu le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SIAEP Plaine de Riom,*

*Vu la délibération du syndicat mixte de Sioule et Morge adoptant le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2024,*

*Vu le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le syndicat mixte de Sioule et Morge,*

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte des RPQS de l'eau potable du SIAEP Plaine de Riom et du du syndicat mixte de Sioule et Morge pour l'année 2024.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le SIAEP Plaine de Riom pour l'exercice 2024,
- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le syndicat mixte de Sioule et Morge pour l'exercice 2024.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*